



## A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

### 1- PROMOUVOIR LES TRANSPORTS COLLECTIFS

#### 1.2 EN AMELIORANT L'ACCESSIBILITE

##### Améliorer l'accessibilité pour tous et la sécurité dans les bus

Lien(s) :

- Fiche n°3: Améliorer les temps de parcours
- Fiche n°9: Améliorer les points d'arrêts du réseau : privilégier l'arrêt en pleine voie
- Annexe 2 : Charte d'aménagement des points d'arrêts et d'accessibilité au bus
- Annexe « Accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite »



##### Enjeux

Permettre à tous d'utiliser facilement le service public de transports collectifs quelle que soit la nature de son handicap (sensoriel, moteur,...), la durée de celui-ci, temporaire (femme enceinte, bagages, béquilles,...) ou permanente (personnes âgées, personnes handicapées,...)

Rendre le territoire accessible en ouvrant des services spécifiques aux personnes en mobilité réduite - Assurer aux passagers un confort et une sécurité pendant leurs déplacements en bus

##### Actions

Modernisation du matériel roulant en l'adaptant aux handicaps physiques et sensoriels (plancher bas et plat, dispositif d'accès au véhicule, sonorisation de l'information, espace d'accueil pour fauteuils roulants...)

Installation de vidéosurveillance à bord des véhicules, développement du contrôle

Adaptation des points d'arrêts aux handicaps physiques et sensoriels (sonorisation des points d'arrêts, bandes podotactiles, rampes d'accès...)

Développer le service spécifique aux personnes en grande difficulté de mobilité et réservation par la présence d'une opératrice

##### Suites à donner

Veiller au bon entretien du matériel roulant

Poursuivre les campagnes de contrôle

Informers les usagers des nouvelles dispositions du réseau Envibus

##### Maîtrise d'ouvrage principale (MOP)

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au titre de sa compétence transport

##### Partenaires consultatifs (PC)

Sociétés de transport, Conseil Général des Alpes-Maritimes, Communes, Associations de personnes à mobilité réduite

##### Echéances

CT/MT/LT : adaptation des points d'arrêts

2005-2006 : parc de véhicule accessible et sécurisé

2006 : mise en place du service aux personnes en grande difficulté de mobilité

##### Estimations financières prévisionnelles (en HT)

Coût d'accessibilité des bus (plancher bas, espace dédié pour les fauteuils, systèmes d'agenouillement, palettes rétractables) : 290K€

Coût du service spécifique aux personnes en grande difficulté de mobilité : 200K€/an

##### Indicateur(s) de suivi

Age du parc véhicule - Nombre de pannes véhicules - Propreté des véhicules - Taux de fraudes - Nombre de plaintes et d'agressions - Nombre de contrôles effectués - Part du parc en véhicules accessibles - Nombre de points d'arrêts aménagés - Nombre de titres « Pass Liberté » vendus - Fréquentation des lignes TAD (nombre de courses) - Offre kilométrique annuelle - Nombre d'adhérents